

On vous fait chanter avec une image intime ?

Vous pouvez faire **bloquer l'image avant qu'elle ne soit diffusée** — gratuitement, sans l'envoyer à personne, et sans payer un franc.

Ne payez pas. Bloquez l'image à la place.

Payer ne met presque jamais fin au chantage : cela vous signale comme solvable et relance la demande. **Vous n'êtes pas obligé·e d'attendre que l'image sorte.** Deux services gratuits calculent une « empreinte numérique » de l'image sur votre téléphone et la font bloquer d'avance sur les grandes plateformes. L'image ne quitte jamais votre appareil : personne ne la voit, ni employé, ni modérateur.

LES 4 GESTES, DANS L'ORDRE

- 1 Ne payez rien**
Aucun paiement, aucune nouvelle image, aucune faveur.
- 2 Conservez les preuves**
Captures d'écran : messages, profil, URL, date et heure. Ne supprimez rien. Sauvegardez hors du téléphone.
- 3 Coupez sans bloquer tout de suite**
Cessez de répondre. Bloquez seulement une fois les preuves enregistrées.
- 4 Faites bloquer l'image**
Voir ci-contre. Puis appelez le 8202 et parlez-en à une personne de confiance.

FAIRE BLOQUER L'IMAGE — GRATUIT

StopNCII

18 ANS +

stopncii.org

Depuis le téléphone qui contient l'image. Notez le numéro de dossier remis à la fin. Site en anglais — votre navigateur peut le traduire.

Take It Down

MOINS DE 18

takeitdown.ncmec.org

Si vous aviez moins de 18 ans *sur l'image*, même si vous êtes majeur·e aujourd'hui. C'est l'âge sur l'image qui compte.

Aucune pièce d'identité. Anonymat possible. Fonctionne depuis le Cameroun. Reconnu par Facebook, Instagram, TikTok, Snapchat, Reddit, Bumble, OnlyFans.

Deux limites à connaître. ① Le blocage ne s'applique pas à **WhatsApp, Telegram et Signal** : ces messageries sont chiffrées et échappent au dispositif. Pour elles, signalez le compte et conservez les preuves. ② Une image **recadrée ou retouchée change d'empreinte** : si plusieurs versions circulent, soumettez-les toutes.

Ce n'est pas un vide juridique. Loi n° 2010/012, **art. 74 (1)** — transmettre sans consentement des données privées : 1 à 2 ans de prison et 1 à 5 millions FCFA. Code pénal, **art. 303** — chantage : 1 à 5 ans et 200 000 à 2 000 000 FCFA. Les peines sont nettement plus lourdes lorsque la personne sur l'image est mineure. Un outil de retrait n'est pas une plainte : les deux démarches se mènent en parallèle.

8202

Numéro vert ANTIC — gratuit, 24 h/24.

Signalement des incidents cyber et du cyberharcèlement. Appelez une fois vos preuves enregistrées. Vous pouvez aussi déposer plainte auprès d'un officier de police judiciaire, preuves imprimées et numériques à l'appui.

Le chantage à l'image intime ne tient que par la honte et le silence. Partager une image en confiance n'est pas une faute — en abuser en est une. Dans la plupart des cas, la personne qui vous menace est un escroc à distance qui procède ainsi avec des dizaines d'autres, et qui passe à la suivante dès qu'il comprend que vous ne payerez pas. Parlez-en à quelqu'un : c'est la première conversation qui change tout.

Documenter un cas, de façon anonyme. L'OBS-CC recense ces atteintes pour les rendre visibles : aucune statistique nationale n'est publiée à ce jour. Nous ne publions jamais de nom de victime ni aucun détail permettant de l'identifier.
obs-cc.org/violences-numeriques · mon@obs-cc.org

L'OBS-CC n'est ni un service d'urgence, ni un service de police, ni un cabinet juridique. Nous ne retirons pas de contenu et n'engageons pas de poursuites.

Fiche librement reproductible et diffusable.